



ATTESTATION D'ASSURANCE

La Société d'Assurances Allianz IARD, Société anonyme au capital de 938 787 416 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le Siège Social est sis 5/7 Place de la Défense, 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX, atteste que la **FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL et ses clubs affiliés** sont assurés au titre du contrat n° **38.646.257**, souscrit à effet du 1er septembre 2004 et garantissant leur Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux Tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux dispositions des articles L321-1 et D321 - 1 du Code du Sport. Toutefois, le contrat concerné par la présente attestation n'a pas pour objet de garantir les conséquences de la Responsabilité Civile d'Organisateur d'épreuves sur la voie publique.

Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants :

Tous dommages confondus : 7 000 000 € par sinistre et par année d'assurance,
(sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après) :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris les dommages causés aux locaux mis à disposition temporaire : 1 524 490 € par sinistre,
- Intoxications alimentaires : 762 245 € par sinistre et par année d'assurance,
- Dommages subis par les préposés : 762 245 € par sinistre et par année d'assurance.
- R.C vol vestiaire : 7 623 € par sinistre et 15 245 € par année d'assurance
- Dommages aux biens mobiliers confiés : 22 868 € par sinistre,
- RC atteintes accidentelles à l'environnement : Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 152 450 € par année d'assurance -
- Dommages immatériels non consécutifs : 762 245 € par année d'assurance -
- Protection pénale et recours : 15 245 € par sinistre

La présente attestation est valable du **1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012**. Elle est délivrée à titre de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut engager la Compagnie au delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

L'Assureur déclare que l'Assuré est à jour du paiement de ses primes à la date d'établissement de la présente attestation.

Fait à Paris, le 6 juillet 2011

Pour la Compagnie Allianz IARD

Par délégation

Cachet du Courtier et signature

